

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2912

22 octobre 2015

SOMMAIRE

ACM Finance Luxembourg S.A.	139742	Merovimmo S.A.	139730
Actor HoldCo S.à r.l.	139745	Michael Horlebein S.à r.l.	139732
Babovashop.com	139769	MJH SA	139732
Bensell Real Estate Finance II Sàrl	139742	Monterey Consultants S.A.	139776
Bensell Real Estate Germany II S.à r.l.	139742	MTC Gas Transport Holdings S.à r.l.	139733
Blueberry & Pie S.à r.l.	139750	Myla S.à r.l.	139733
CEHTRA Europe S.à r.l.	139776	Nolan S.à r.l.	139733
Clement Invest S.A.	139742	NovEnergia II Italian Portfolio SA	139734
Cofre Renewables S.C.A.	139745	Organik Luxembourg S.A.	139734
COLT Lux Group Holding S.à r.l.	139741	Paddock Corporate Services	139731
Colt Lux MP S.à r.l.	139741	Panta Rei S.A.	139734
DO Concept S.A.	139734	Pasha International	139731
Doman (SPF) S.A.	139730	Persimmons Holding S.A.	139731
Equite	139730	Private II Wealth Management SCA-SIF	139730
Etoile Prime S.à r.l.	139730	Sfinx I S.à r.l.	139732
GMP Lux	139742	Sittler S.à r.l.	139733
IBSS AG	139742	SME Luxembourg S.à r.l.	139732
Karl Trading Company S.A.	139776	StratAffect S.A.	139776
La Fouille S.A.	139733	TK Sàrl	139731
Logistis Germany Luxembourg 4 S.à r.l.	139760	Triple A Capital S.A.	139743
Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l.	139773	TVX Mining Properties S.à r.l.	139734
Maelstrom S.A.	139732	VPEAK 111 S.à r.l.	139731

Equite, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 96.613.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150255/9.

(150164901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Etoile Prime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 173.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150241/11.

(150164743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Doman (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.604.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2015150236/10.

(150164612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Merovimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 178.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150461/9.

(150165068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Private II Wealth Management SCA-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.463.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Septembre 2015.

Pour: Private II Wealth Management SCA-SIF

Société anonyme sous la forme de SICAV – Fonds d'Investissement Spécialisé

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015150503/15.

(150164757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Persimmons Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 135.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150500/9.
(150164581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Pasha International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 155.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2015.
Référence de publication: 2015150496/10.
(150164747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Paddock Corporate Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 173.016.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150494/9.
(150165031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

TK Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, zone industrielle Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 189.037.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TK SARL

S.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015150601/12.

(150165029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

VPEAK 111 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 184.329.

La Société a été constituée par acte notarié en date du 24 Décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 905 du 9 avril 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPEAK 111 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015150628/14.

(150165034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Sfinx I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 270.025,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 131.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2015150576/12.

(150164488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

SME Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Ubersyren.
R.C.S. Luxembourg B 149.688.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SME Luxembourg S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015150578/12.

(150164769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Maelstrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 88.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150440/10.

(150165106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Michael Horlebein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94, Waistroos.
R.C.S. Luxembourg B 173.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE GÉRANT

Référence de publication: 2015150464/10.

(150164718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

MJH SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 138.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150465/10.

(150165138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Nolan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.642.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2541 du 19 septembre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nolan S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015150481/15.

(150164596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Sittler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150557/9.

(150164859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Myla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 263, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MYLA S.à r.l.

Référence de publication: 2015150473/10.

(150164929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

MTC Gas Transport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.203.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150471/10.

(150164659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

La Fouille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 194.661.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150414/10.

(150164613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Delphine Munier.

Organik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 95.145.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ORGANIK LUXEMBOURG S.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015150490/11.
(150164709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

NovEnergia II Italian Portfolio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 144.271.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015150482/10.
(150164935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Panta Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 156.369.

Les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150508/10.

(150164990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

DO Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 180.827.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150234/10.

(150164546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

TVX Mining Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 184.164.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of August,
Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the Sole Member of TVX Mining Properties S.à r.l, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B184.164, formerly in existence under the laws of the Cayman Islands and incorporated in Luxembourg pursuant to a migration deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 27 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 827 of 1st April 2014 (the "Company").

There appeared

TVX Amalco S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 184.242, with Tax Identification Number of its nationality 2013 24 65380 and with Spanish Tax ID number N0184370-E formerly in existence under the laws of the Cayman Islands and incorporated in Luxembourg pursuant to a migration deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 9 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 859 of 3 April 2014 (the “Sole Member”),

duly represented by Mr. Emmanuel Réveillaud, of legal age, with French nationality, single, with passport of his nationality number 14CH37647 and with business address at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated on August 24, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Member sets out and requests the undersigned notary to certify:

I.- That the Sole Member is the owner of all the one thousand (1,000) issued units with a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, of the corporate capital of the Company, which amounts to fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-);

II.- That the one thousand (1,000) issued units with a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, representing the whole share capital of the Company, were represented, and accordingly, the meeting could be validly held and decide on all the items of the agenda of which the Sole Member had been beforehand informed;

III.- That the agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. Approval of the change of nationality of the Company without dissolution through the transfer of its registered office, its principal place of business and its place of central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to Spain with effect on the date of the registration of the Company in the Companies’ House of Las Palmas;

2. Adoption of new articles of association of the Company to be effective on and from the effective date of the migration of the Company to Spain;

3. Acknowledgment and consent of the revocation of certain powers of attorney granted by the Company;

4. Approval of the dismissal of Mr. Marc Chong Kan and Mr. Emmanuel Reveillaud as members of the board of managers of the Company, appointment of Mr. Mikhail Ugodnikov and Ms. Heidy Arocha Rodriguez as new members of the board of directors of the Company and ratification of the appointment of Mr. Mauro Fampa Ostwald and Mr. François Leblanc as directors of the Company as to be effective on and from the effective date of the migration of the Company to Spain; and

5. Granting of powers of attorney to Mr. Emmanuel Réveillaud with power of substitution in order to accomplish in the Grand Duchy of Luxemburg any act and formality relating to the transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Spain.

IV.- That the following resolutions have been taken in the best interest of the Company.

These facts exposed and recognized as accurate by the Sole Member, the Sole Member passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Member, in conformity with article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”) resolves to transfer the registered office, place of administration and seat of effective direction and principal place of business from the Grand Duchy of Luxembourg to Spain, and to have the Company adopting the Spanish nationality, without however that this transfer of seat does neither legally nor fiscally lead to the incorporation of a new legal person and without dissolution or liquidation, involving a change of nationality as referred to and in accordance with the aforementioned article of the Law, and in accordance with Spanish law, Articles 92 and following of law 3/2009, April 3rd, regarding the Structural Modifications in Commercial Companies and Article 309 of the Spanish Mercantile Registry Regulations (the “Migration”).

It is stated that the Migration resolution is adopted on the basis of the financial statements corresponding to the financial year closed on 31 December 2014 and an interim balance sheet as at 27 July 2015, both prepared by the board of managers of the Company. Both the financial statements and the interim balance sheet are attached to this deed as Annex I and are hereby approved by the Sole Member of the Company. The interim balance sheet has been prepared in accordance with Spanish Generally Accepted Accounting Principles and the figures have been converted into euros in accordance with applicable official exchange rates US Dollar/Euro.

It is expressly declared that the annual accounts have been approved fulfilling all requirements stated by the laws of Luxembourg, and the same are not audited since the annual accounts of the Company are not obliged to be reviewed by auditors according to the laws of Luxembourg as the thresholds of Article 35 of the law of 19th December 2002 on the Trade and Companies Register and the accounting and financial accounts of undertakings have not been met. There are not significant variations in the figures from the date of such interim balance sheet and until the date of this meeting. Moreover, in the light of such balance sheet, the Company is not under any cause of mandatory dissolution and the net equity covers the amount of the registered capital required by the Spanish laws.

It is also stated that the legal personality of the Company would survive the Migration without interruption of the legal personality under Spanish and Luxembourg laws and, hence, the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. Following the Migration, the Company would take the form of a limited liability company “Sociedad de Responsabilidad Limitada” under Spanish law.

The Sole Member resolves that the Migration will be subject to the condition precedent that the Company is registered on the Companies’ House of Las Palmas (the “Condition Precedent”) and will be effective on the date in which such registration is effective (the “Effective Date”). It is resolved that, once the Condition Precedent is fulfilled, the Migration will only be effective on and from the Effective Date. It is highlighted further that, as from the Effective Date the Company shall: (i) no longer be governed by the laws of Luxembourg, (ii) fully become a Spanish company governed only by the laws of Spain and (iii) shall be deregistered with the Luxembourg Trade and Companies Register with immediate effect upon request to this effect.

In addition, it is resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at Profesor Agustín Millares Carló number 10, 6th floor, 35003, Las Palmas de Gran Canaria, Spain.

Finally, it is expressly stated that the resolutions herein adopted regarding the Migration are in line with the strategy being pursued by Kinross Group, to which the Company belongs to, as it will:

- a. continue the process of simplification of Kinross’ structure which began in 2013;
- b. allow the management of the Company to be aligned with the Kinross office and personnel located in Las Palmas de Gran Canaria, Spain;
- c. help to optimize governance costs and administrative work burden by facilitating the existing internal controls of the Group holding companies and activities;
- d. improve the Company’s relative position within Chilean investments. That is the case as the Company will leverage from the new hosting jurisdiction, among others, a strong commercial, business and historical relationship with such market;

Second resolution

Further to the second resolution, it is resolved to adopt new articles of association of the Company drafted according to the laws of Spain and the new corporate form (limited liability Company). It is resolved further that the new articles of association will, however, not be effective until the Effective Date.

The main particulars of the Company included in the new articles of association will be the following:

- Name: TVX Mining Properties Holdings Spain, S.L.
- Type of company: “Sociedad de Responsabilidad Limitada (S.L.)”.
- Domicile: Profesor Agustín Millares Carló number 10, 6th floor, 35003, Las Palmas de Gran Canaria, Spain.
- Share capital: The participation capital is fixed at THIRTY SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EUROS WITH FIFTY-TWO CENTS (EUR 36,775.52) and it is represented by THREE MILLION SIX HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY-TWO (3,677,552) participations of ONE CENT OF EURO (EUR 0.01) of nominal value each one of them, indivisible and cumulative, numbered correlatively from 1 to 3,677,552, both inclusive. The figure in euros of the share capital has been determined in the light of the interim balance sheet in euros approved in resolution above.

The registered capital is subscribed and fully paid up.

- Corporate purpose: The management and administration of securities representing the equity of companies and other entities, resident or not in Spanish territory, investment in companies and other entities, resident or not in Spanish territory, through the acquisition, subscription, assumption, disbursement, holding, transfer, disposal, contribution or encumbrance of negotiable securities or assets, including shares, shareholdings, interests in companies or community property, company subscription rights, debentures exchangeable or otherwise, bonds backed by commercial paper, founder’s shares, jouissance bonds, fixed or variable income securities listed or otherwise on official markets, government debt securities, including Treasury bonds, bills and notes, bills of exchange and certificates of deposit, all in conformity with applicable legislation.

The financing of subsidiaries or the Group to which the company belongs in the terms laid down in Article 42 of the Spanish Code of Commerce through the arrangement of loans or other financial instruments.

- Duration: Indefinite term.

- Financial Year: From January 1st , to December 31st .

A copy of the official Spanish version of the new articles of association to be adopted at the Migration is attached herewith as Annex II.

In accordance with the new registered capital, the Sole Member resolves to cancel the existing units and the Register of Members and replace them by the new participations as stated above, effective only upon the Effective Date. The new participations of the Company will be entirely allocated to TVX Amalco S.à r.l., which corporate details are referred at the beginning of this document, becoming the owner of THREE MILLION SIX HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED FIFTY-TWO (3,677,552) participations with a nominal value of ONE CENT OF EURO (EUR 0.01) each, numbered from 1 to 3,677,552, both inclusive, representing one hundred percent (100%) of the new registered capital of the Company upon Migration.

The ownership over these new participations will be recorded in the Company's shareholders registry book that will be legalized before the Companies' House of Las Palmas. Such legalization will take place upon registration of the Company with the Companies' House of Las Palmas.

Third resolution

The sole shareholder acknowledges and consents to the revoking already agreed by the board of managers of all the existing powers of attorney granted by the Company, revocation that has been agreed and is hereby consented only with effects upon the Effective Date of the Migration; the above except for the power of attorney granted on July 27, 2015 and certified by the notary Maître Roger Arrensdorff, for the specific purposes of such Migration, which has not been revoked and is hereby expressly ratified.

Fourth resolution

It is decided to remove Mr. Marc Chong Kan as member of the board of managers of the Company, with effect as of the Effective Date, not being necessary any further notification to him as he is already aware of his dismissal. The Sole Member approves the management carried out by Mr. Marc Chong Kan until the date of effect of his dismissal and wish to thank him for the services rendered.

It is decided to remove Mr. Emmanuel Réveillaud as member of the board of managers of the Company, with effect as of the Effective Date, not being necessary any further notification to him as he is already aware of his dismissal. The Sole Member approves the management carried out by Mr. Emmanuel Réveillaud until the date of effect of his dismissal and wish to thank him for the services rendered.

It is also resolved that the Company, with effects on and from the Effective Date, is managed by a board of directors made up by four members and then, the Sole Member:

(i) ratifies, as member of the board of directors for an indefinite period of time, with effects on and from the Effective Date, MR. MAURO FAMPA OSTWALD, of legal age, married, with German nationality, with business address at Zuid-Hollandlaan 7, The Hague, 2596 AL, The Netherlands, with Passport of his nationality number C4CVKF3M7 and with Spanish Foreign Identification Number (N.I.E.) Y4249869-N, both currently in force, and appoints him as chairman of the board of directors.

(ii) ratifies, as member of the board of directors for an indefinite period of time, with effects on and from the Effective Date, MR. FRANÇOIS LEBLANC, of legal age, married, with Canadian nationality, with business address at Profesor Agustín Millares Carló number 10, 6th floor, Las Palmas de Gran Canaria 35003 Spain, with Passport of his nationality number GA386217 and with Spanish Foreign Identification Number (N.I.E.) Y2490039-G, both currently in force, and appoints him as vice-secretary of the board of directors.

(iii) appoints as new member of the board of directors of the Company to be effective on and from the Effective Date and for an indefinite period of time, MR. MIKHAIL UGODNIKOV, of legal age, married, with Russian nationality, with business address at Zuid-Hollandlaan 7, The Hague, 2596 AL, The Netherlands, with Passport of his nationality number 723626834 and with Spanish Foreign Identification Number (N.I.E.) Y4249789-R, both currently in force; and

(iv) appoints as new member of the board of directors of the Company to be effective on and from the Effective Date and for an indefinite period of time, MS. HEIDY AROCHA RODRIGUEZ, of legal age, married, with Spanish nationality, with business address at Profesor Agustín Millares Carló number 10, 6th floor, 35003 Las Palmas de Gran Canaria, Spain, and with Spanish identity card D.N.I./N.I.F. 5407674 Z, currently in force and appoints her as secretary of the board of directors. The Sole Member expressly authorizes the directors to exercise, on a self-employed or on salaried basis, activities that are identical, analogous or complementary to the corporate purpose of the Company. Mr. François Leblanc, Mr. Mikhail Ugodnikov, Ms. Heidy Arocha Rodríguez and Mr. Mauro Fampa Ostwald will accept their appointment/ratification as members of the board of directors of the Company, as well as the posts they have been appointed for, pursuant to a separate document.

Therefore, the posts on the Company's board of directors will remain as follows:

- Chairman: Mr. Mauro Fampa Ostwald
- Secretary: Ms. Heidy Arocha Rodríguez
- Vice-secretary: Mr. François Leblanc
- Board member: Mr. Mikhail Ugodnikov

Fifth resolution

The Sole Member resolves to grant power of attorney to Mr. Emmanuel Réveillaud, of legal age, with French nationality, single, with passport of his nationality number 14CH37647 and with business address at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with power of substitution in order to accomplish in the Grand Duchy of Luxembourg any act and formality relating to the transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Spain, and in particular the deregistration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register.

With no other outstanding points on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre août,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société TVX Mining Properties S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.164, existant anciennement sous les lois des Iles Caïmans et constituée au Luxembourg suivant acte de migration de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 827 du 1^{er} avril 2014 (la «Société»).

A comparu

la société TVX Amalco S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.242, ayant le numéro d'immatriculation fiscale de sa nationalité 2013 24 65380 et le numéro d'immatriculation fiscale espagnol N0184370-E, existant anciennement sous les lois des Iles Caïmans et constituée au Luxembourg suivant acte de migration de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 859 du 3 avril 2014, (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Mr. Emmanuel Réveillaud, majeur, de nationalité française, célibataire, ayant un passeport de sa nationalité numéro 14CH37647 et demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration du 24 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les mille (1.000) parts sociales émises d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, du capital social de la Société s'élevant à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-);

II.- Que les mille (1.000) parts sociales émises d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, étaient représentées, et que par conséquent, l'assemblée pouvait valablement être tenue et délibérer sur tous les points de l'agenda, dont l'Associé Unique a été informé auparavant.

III.- Que l'agenda de la présente assemblée était tel qu'il suit:

Agenda

1. Approbation du changement de nationalité de la Société sans dissolution par le transfert de son siège social, de son principal établissement et de son siège administratif du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Espagne avec effet à la date d'enregistrement de la Société auprès du registre des sociétés de Las Palmas;

2. Adoption des nouveaux statuts de la Société devant être effectifs à la date et à partir de la date effective de la migration de la Société en Espagne;

3. Reconnaissance et consentement de l'annulation de certaines procurations émises par la Société;

4. Approbation du licenciement de M. Marc Chong Kan et M. Emmanuel Réveillaud en tant que membres du conseil de gérance de la Société, nomination de M. Mikhail Ugodnikov and Mlle Heidy Arocha Rodriguez en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la Société et ratification de la nomination de M. Mauro Fampa Ostwald et M. François Leblanc en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à la date et à partir de la date effective de la migration de la Société en Espagne;

5. Octroi d'un mandat à M. Emmanuel Réveillaud avec pouvoir de substitution afin d'accomplir au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Espagne.

VI.- Que les résolutions suivantes ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société.

Ces faits étant exposés et reconnus comme justes par l'Associé Unique, l'Associé Unique déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, en conformité avec les prescriptions de l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Espagne, et de faire adopter par la Société la nationalité espagnole, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège ne donne lieu ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle et sans dissolution ou liquidation, impliquant un changement de nationalité tel que visé par l'article susmentionné de la Loi et conformément à celui-ci, et conformément au droit espagnol, article 92 et suivants de la loi 3/2009, 3 avril, concernant les modifications structurelles dans les sociétés commerciales et article 309 du règlement du registre du commerce espagnol (la «Migration»).

Il est exposé que la résolution de la Migration est adoptée sur base des comptes annuels correspondant à l'année financière terminée au 31 décembre 2014 et les comptes intérimaires au 27 juillet 2015, tous deux préparés par le conseil de gérance de la Société. Les comptes annuels et les comptes intérimaires sont tous deux attachés à cet acte en Annexe I et sont ici approuvés par l'Associé Unique de la Société. Les comptes intérimaires ont été préparés conformément aux principes comptables espagnols généralement admis et les chiffres ont été convertis en euros conformément au taux de change officiel applicable dollar américain/euro.

Il est expressément déclaré que les comptes annuels ont été approuvés comme satisfaisants à toutes les exigences énoncées par le droit luxembourgeois, et ceux-ci ne sont pas audités puisque, selon le droit luxembourgeois, il n'est pas obligatoire que des auditeurs revoient les comptes annuels de la Société dans la mesure où les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'ont pas été atteints. Il n'y a pas de variation significative des chiffres entre la date de ces comptes intérimaires et la date de cette assemblée. De plus, à la lumière de ces comptes intérimaires, la Société n'est soumise à aucune cause de dissolution judiciaire et les capitaux propres couvrent le montant du capital social requis par le droit espagnol.

Il est aussi indiqué que la personnalité juridique de la Société survivrait à la Migration sans interruption de la personnalité juridique selon les droits espagnol et luxembourgeois et donc, la Société sera et restera la seule et entière propriétaire de tous ses biens et assumera l'entière responsabilité de toutes ses dettes et obligations après la Migration. Après la Migration, la Société prendrait la forme d'une société à responsabilité limitée «Sociedad de Responsabilidad Limitada» de droit espagnol.

L'Associé Unique décide que la Migration sera assujettie à la condition suspensive que la Société soit enregistrée auprès du registre des sociétés de Las Palmas (la «Condition Suspensive») et sera effective à la date à laquelle cet enregistrement sera effectif (la «Date Effective»).

Il est décidé que, une fois la Condition Suspensive remplie, la Migration sera seulement effective à la Date Effective et à partir de la Date Effective. Il est souligné que, à partir de la Date Effective la Société (i) ne sera plus gouvernée par le droit luxembourgeois, (ii) deviendra entièrement une société espagnole seulement gouvernée par le droit espagnol et (iii) sera radiée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec effet immédiat à cette demande.

De plus, il est décidé qu'après l'accomplissement de la Migration, le siège social de la Société sera établi au numéro 10, 6^{ème} étage Profesor Agustín Millares Carló, 35003, Las Palmas de Gran Canaria, Espagne.

Enfin, il est expressément indiqué que les résolutions adoptées dans le présent acte quant à la Migration sont en concordance avec la stratégie poursuivie par le groupe Kinross, auquel la Société appartient, puisque:

- a. elle s'intégrera dans le cadre du processus de simplification de la structure de Kinross qui a commencé en 2013;
- b. elle permettra à la gestion de la Société d'être alignée avec les bureaux et le personnel de Kinross situés à Las Palmas de Gran Canaria, Espagne;
- c. elle aidera à l'optimisation de la charge des coûts de gestion et de travail administratif en facilitant l'existence de contrôles internes du groupe détenant des sociétés et des activités;
- d. elle améliorera la position de la Société dans les investissements chiliens. En effet, la Société bénéficiera, entre autre, des relations privilégiées de commerce, d'affaire et d'histoire avec le marché de la nouvelle juridiction qui l'accueille.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, il est décidé d'adopter les nouveaux statuts de la Société établis conformément au droit espagnol et la nouvelle forme de société (société à responsabilité limitée). Il est encore décidé que les nouveaux statuts ne seront, cependant, pas effectifs avant la Date Effective.

Les principaux détails de la Société inclus dans les statuts sont les suivants:

- Nom: TVX Mining Properties Holdings Spain, S.L.
- Type de société: "Sociedad de Responsabilidad Limitada (S.L.)"
- Résidence: Profesor Agustín Millares Carló numéro 10, 6^{ème} étage, 35003, Las Palmas de Gran Canaria, Espagne
- Capital social: le capital de participation est fixé à TRENTE-SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTIMES (EUR 36.775,52) et il est représenté par TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (3.677.552) parts sociales d'une valeur nominale d'UN

CENTIME D'EURO (EUR 0,01) chacune, chacune indivisible et cumulative, numérotées corrélativement de 1 à 3.677.552, inclus. Le montant en euros du capital social a été déterminé à la lumière des comptes intérimaires en euros approuvés dans la résolution ci-dessus.

Le capital social est souscrit et entièrement libéré.

- **Objet social:** La gestion et l'administration de titres représentant les capitaux propres de sociétés et autres entités, résidant ou non sur le territoire espagnol, l'investissement dans des sociétés et autres entités, résidant ou non sur le territoire espagnol, par l'acquisition, la souscription, la cession, le débours, la détention, le transfert, la disposition, la contribution ou le grèvement de sûretés ou biens négociables, y compris des actions, participations, intérêts dans une société ou biens communs, droits de souscription d'une société, obligations échangeables ou autrement, obligations par billet de trésorerie, parts de fondateur, titres de jouissance, titres de placement à revenu fixe ou variable listés ou autrement sur les marchés officiels, titres de placement de dette publique, y compris les bons du Trésor, factures et notes, lettres de change et certificats de dépôt, tous conformément à la législation applicable.

Le financement de filiales ou du groupe auquel la société appartient aux conditions établies à l'article 42 du Code de Commerce espagnol par la mise en place de prêts ou autres instruments financiers.

- **Durée:** Indéfinie.

- **Année sociale:** Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Une copie de la version espagnole officielle des nouveaux statuts devant être adoptés à la Migration est attachée ci-après en Annexe II.

Conformément au nouveau capital de la société, l'Associé Unique décide d'annuler les parts sociales émises et le registre d'associés et de les remplacer par les nouvelles participations telles que décrites ci-dessus, avec effet seulement à la Date Effective. Les nouvelles participations de la Société seront entièrement allouées à TVX Amalco S.à r.l. dont les détails sociaux sont énoncés au début de ce document, devenant le propriétaire de TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (3.677.552) participations ayant une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (EUR 0,01) chacune, numérotées de 1 à 3.677.552, inclus, représentant cent pour cent (100%) du nouveau capital social de la Société dès la Migration.

La propriété de ces nouvelles participations sera enregistrée dans le livre de registre d'actionnaire de la Société qui sera légalisé par le registre des sociétés de Las Palmas. Cette légalisation sera faite dès l'enregistrement de la Société auprès du registre des sociétés de Las Palmas.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend connaissance et consent à l'annulation déjà approuvée par le conseil de gérance de tous les mandats donnés par la Société, révocation ayant été approuvée et à laquelle il est ici consentie seulement avec effet à la Date Effective de la Migration; excepté pour le mandat donné le 27 juillet 2015 et certifié par Maître Roger Arrensdorff pour les besoins spécifiques de cette Migration, qui n'a pas été révoqué et est ici expressément ratifié.

Quatrième résolution

Il est décidé de destituer M. Marc Chong Kan en tant que membre du conseil de gérance de la Société, avec effet à la Date Effective, n'étant pas nécessaire de lui fournir d'autre notification puisqu'il est déjà au courant de son licenciement. L'Associé Unique approuve la gestion menée par M. Marc Chong Kan jusqu'à la date d'effet de son licenciement et souhaite le remercier pour les services rendus.

Il est décidé de destituer M. Emmanuel Réveillaud en tant que membre du conseil de gérance de la Société, avec effet à la Date Effective, n'étant pas nécessaire de lui fournir d'autre notification puisqu'il est déjà au courant de son licenciement. L'Associé Unique approuve la gestion menée par M. Emmanuel Réveillaud jusqu'à la date d'effet de son licenciement et souhaite le remercier pour les services rendus.

Il est aussi décidé que la Société, avec effet à la Date Effective et à partir de la Date Effective, est gérée par le conseil d'administration composé de quatre membres, et alors, l'Associé Unique:

(i) Ratifie, en tant que membre du conseil d'administration pour une durée indéterminée, avec effet à la Date Effective et à partir de la Date Effective, M. MAURO FAMPA OSTWALD, majeur, marié, de nationalité allemande, ayant son adresse professionnelle à Zuid-Hollandlaan 7, The Hague, 2596 AL, Pays-Bas, avec un passeport de sa nationalité numéro C4CVKF3M7 et avec le numéro d'identification étrangère espagnol Y4249869-N tous deux actuellement en vigueur, et le nomme président du conseil d'administration;

(ii) Ratifie, en tant que membre du conseil d'administration pour une durée indéterminée, avec effet à la Date Effective et à partir de la Date Effective, M. FRANÇOIS LEBLANC, majeur, marié, de nationalité canadienne, ayant son adresse professionnelle à Profesor Agustín Millares Carló numéro 10, 6^{ème} étage, Las Palmas de Gran Canaria 35003 Espagne, avec un passeport de sa nationalité numéro GA386217 et avec le numéro d'identification étrangère espagnol Y2490039-G tous deux actuellement en vigueur, et le nomme vice-secrétaire du conseil d'administration;

(iii) Nomme en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société avec effet à la Date Effective et à partir de la Date Effective, M. MIKHAIL UGODNIKOV, majeur, marié, de nationalité russe, ayant son adresse profes-

sionnelle à Zuid-Hollandlaan 7, The Hague, 2596 AL, Pays-Bas, avec un passeport de sa nationalité numéro 723626834 et avec le numéro d'identification étrangère espagnol Y4249789-R tous deux actuellement en vigueur; et

(iv) Nomme en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société avec effet à la Date Effective et à partir de la Date Effective, Mlle HEIDY AROCHA RODRIGUEZ, majeure, mariée, de nationalité espagnole, ayant son adresse professionnelle à Profesor Agustín Millares Carló numéro 10, 6^{ème} étage, Las Palmas de Gran Canaria 35003 Espagne, avec une carte d'identité espagnole D.N.I./N.I.F. 5407674Z numéro 723626834, actuellement en vigueur et la nomme secrétaire du conseil d'administration.

L'Associé Unique autorise expressément les administrateurs à exercer, de manière indépendante ou en tant que salarié, les activités qui sont identiques, analogues ou complémentaires à l'objet social de la Société.

M. François Leblanc, M. Mikhail Ugodnikov, Mlle Heidy Arocha Rodriguez et M. Mauro Fampa Ostwald vont accepter leur nomination/ratification en tant que membre du conseil d'administration de la Société, ainsi que les postes auxquels ils ont été nommés, dans un document séparé.

Par conséquent, les postes du conseil d'administration de la Société resteront comme il suit:

- Président: M. Mauro Fampa Ostwald
- Secrétaire: Mlle Heidy Arocha Rodriguez
- Vice-secrétaire: M. François Leblanc
- Membre du conseil: M. Mikhail Ugodnikov

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner mandat à M. Emmanuel Réveillaud, majeur, de nationalité française, célibataire, avec un passeport de sa nationalité numéro 14CH37647 et ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec pouvoir de substitution afin d'accomplir au Grand-Duché de Luxembourg tout acte et formalité en relation avec le transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Espagne, et en particulier la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et domicile, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 27357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149988/391.

(150164392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

COLT Lux Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.940.

Les Comptes Annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150183/9.

(150164767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Colt Lux MP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.405.

Les Comptes Annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150184/9.

(150164766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Bensell Real Estate Finance II Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.501.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150128/9.
(150164765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

IBSS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 39, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 172.339.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150335/9.
(150164598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

GMP Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.180.300,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 193.009.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150299/9.
(150164945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Clement Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.108.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150200/9.
(150164721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Bensell Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.880.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150129/9.
(150164746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

ACM Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 180.798.

—
Les comptes annuels audités au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150101/9.
(150164468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Triple A Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 199.784.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Tom VAN DE PLAS, administrateur de société, demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), 174, Jozef Nelslaan.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «Triple A Capital S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la gestion et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Lorsque les actions de la société sont au porteur, celles-ci sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration parmi les professionnels habilités conformément à l'article 42 de la loi sur les sociétés commerciales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit par l'actionnaire unique, Tom VAN DE PLAS, susdit.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Tom VAN DE PLAS, administrateur de société, demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), 174, Jozef Nelslaan.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société CARRÉ DE FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B146.781.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean Pierre Brasseur.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant du comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VAN DE PLAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 27358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149963/118.

(150164447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Cofre Renewables S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.933.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015150208/10.

(150164515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Actor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.905.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of July,

before us Maître Marc Loesch, civil law notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Actor Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Sanem, of 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 January 2009 under number 197 and 198 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 143905 (the "Company"). The articles of association of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Sanem of 27 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 December 2010 under number 2779.

The meeting was declared open at 7.25 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Paul Tecklenburg, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Catherine Kremer, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred ninety six thousand one hundred two euro and fifty two cent (EUR 796,102.52) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro

(EUR 12,500.-) to eight hundred eight thousand six hundred two euro and fifty two cent (EUR 808,602.52), without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares of the Company by an amount of zero point six three six eight eight two zero one six euro (EUR 0.636882016) so as to raise it from one cent (EUR 0.01) per share to zero point six four six eight eight two zero one six euro (EUR 0.646882016) per share, by a contribution in kind to be made by the existing shareholders.

2 To decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred ninety six thousand one hundred two euro and fifty two cent (EUR 796,102.52), so as to reduce it from its present amount of eight hundred eight thousand six hundred two euro and fifty two cent (EUR 808,602.52) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of zero point six three six eight eight two zero one six euro (EUR 0.636882016) so as to reduce it from zero point six four six eight eight two zero one six euro (EUR 0.646882016) per share to one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

3 To confirm the amount of the Company's share capital.

4 To confirm the wording of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, pursuant to the above changes to the share capital.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred ninety six thousand one hundred two euro fifty two cents (EUR 796,102.52) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to eight hundred eight thousand six hundred two euro fifty two cents (EUR 808,602.52), without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares of the Company by an amount of zero point six three six eight eight two zero one six euro (EUR 0.636882016) so as to raise it from one euro cent (EUR 0.01) per share to zero point six four six eight eight two zero one six euro (EUR 0.646882016) per share, by a contribution in kind to be made by the shareholders.

Payment

The general meeting of shareholders acknowledged that the contribution in kind made in connection with the above share capital increase consists of receivables against the Company (the "Contribution in Kind").

The general meeting of shareholders further acknowledged that the amount of the Contribution in Kind can be allocated between the shareholders of the Company (collectively, the "Contributors") as follows:

Contributor	Amount contributed (EUR)
Triton Fund III No. 2 L.P.	58,581.87
Triton Fund III F&F G L.P.	2,276.32
Triton Fund III F&F No. 2 L.P.	1,489.65
Triton Fund III F&F No. 3 L.P.	4,184.42
Triton Fund III F&F No. 4 L.P.	5,766.13
Triton Fund III F&F L.P.	368.23
Triton Fund III G L.P.	10,712.11
Triton Fund III L.P.	<u>712,723.79</u>
Total	796,102.52

Proof of ownership of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Contributors declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction

or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Contributors further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred ninety six thousand one hundred two euro and fifty two cent (EUR 796,102.52), so as to reduce it from its present amount of eight hundred eight thousand six hundred two euro and fifty two cent (EUR 808,602.52) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, by decreasing the Contributor Amount contributed (EUR) Triton Fund III No. 2 L.P. 58,581.87 Triton Fund III F&F G L.P. 2,276.32 Triton Fund III F&F No. 2 L.P. 1,489.65 Triton Fund III F&F No. 3 L.P. 4,184.42 Triton Fund III F&F No. 4 L.P. 5,766.13 Triton Fund III F&F L.P. 368.23 Triton Fund III G L.P. 10,712.11 Triton Fund III L.P. 712,723.79 Total 796,102.52 nominal value of the existing shares by an amount of zero point six three six eight eight two zero one six euro (EUR 0.636882016) so as to reduce it from zero point six four six eight eight two zero one six euro (EUR 0.646882016) per share to one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus amounting to seven hundred ninety six thousand one hundred two euro and fifty two cent (EUR 796,102.52) to the share premium account.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to confirm that the Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E shares"), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F shares"), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G shares"), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the "Class H shares") and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I shares"), together referred to as the "shares" with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to confirm the wording of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company pursuant to the above resolutions. Said paragraph will read as follows:

"The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E shares"), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F shares"), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G shares"), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the "Class H shares") and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I shares"), together referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 7.35 p.m.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Actor Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de

Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 janvier 2009 sous le numéro 197 et 198 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143905 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2779.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 19.25 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Paul Tecklenburg, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Catherine Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept cent quatre-vingt-seize mille cent deux euros et cinquante-deux cents (EUR 796.102,52) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent huit mille six cent deux euros et cinquante-deux cents (EUR 808.602,52), sans émission de parts sociales nouvelles aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société à concurrence de zéro virgule six trois six huit huit deux zéro un six euro (EUR 0,636882016) pour la porter du montant d'un cent (EUR 0,01) par part sociale à zéro virgule six quatre six huit huit deux zéro un six euro (EUR 0,646882016) par part sociale, par un apport en nature des associés existants.

2 Réduction du capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-seize mille cent deux euros et cinquante-deux cents (EUR 796.102,52), afin de le porter de son montant actuel de huit cent huit mille six cent deux euros et cinquante-deux cents (EUR 808.602,52) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales, par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de zéro virgule six trois six huit huit deux zéro un six euro (EUR 0,636882016) afin de la réduire de zéro virgule six quatre six huit huit deux zéro un six euro (EUR 0,646882016) par part sociale à un cent (EUR 0,01) par part sociale et affecter l'excédent au compte prime d'émission.

3 Confirmation du montant du capital social de la Société.

4 Confirmation du contenu du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société suite aux résolutions proposées ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale des associés a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent quatre-vingt-seize mille cent deux euros et cinquante-deux cents (EUR 796.102,52) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent huit mille six cent deux euros et cinquante-deux cents (EUR 808.102,52), sans émission de parts sociales nouvelles aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société à concurrence de zéro virgule six trois six huit huit deux zéro un six euro (EUR 0,636882016) pour la porter du montant d'un cent (EUR 0,01) par part sociale à zéro virgule zéro six quatre six huit huit deux zéro un six euro (EUR 0,646882016) par part sociale, par un apport en nature par les associés.

Paiement

L'assemblée générale des associés a reconnu que l'apport en nature réalisé par l'Assemblée ayant trait à l'augmentation de capital social ci-dessus consiste en des créances contre la Société (l'«Apport en Nature»).

L'assemblée générale des associés a également reconnu que le montant de l'Apport en Nature peut être attribué aux associés de la Société (les «Apporteurs») conformément aux indications ci-dessous:

Apporteur	Montant contribué (EUR)
Triton Fund III No. 2 L.P.	58.581,87
Triton Fund III F&F G L.P.	2.276,32
Triton Fund III F&F No. 2 L.P.	1.489,65
Triton Fund III F&F No. 3 L.P.	4.184,42
Triton Fund III F&F No. 4 L.P.	5.766,13
Triton Fund III F&F L.P.	368,23
Triton Fund III G L.P.	10.712,11
Triton Fund III L.P.	712.723,79
Total	<u>796.102,52</u>

La preuve de la propriété de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné.

Les Apporteurs ont déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage ou charge, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les Apporteurs ont également déclaré qu'un rapport a été établi par le Apporteur Montant contribué (EUR) Triton Fund III No. 2 L.P. 58.581,87 Triton Fund III F&F G L.P. 2.276,32 Triton Fund III F&F No. 2 L.P. 1.489,65 Triton Fund III F&F No. 3 L.P. 4.184,42 Triton Fund III F&F No. 4 L.P. 5.766,13 Triton Fund III F&F L.P. 368,23 Triton Fund III G L.P. 10.712,11 Triton Fund III L.P. 712.723,79 Total 796.102,52 conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-seize mille cent deux euros et cinquante-deux cents (EUR 796.102,52), afin de le réduire de son montant actuel de huit cent huit mille six cent deux euros et cinquante-deux cents (EUR 808.602,52) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales, par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de zéro virgule six trois six huit huit deux zéro un six euro (EUR 0,636882016) afin de la réduire d'un montant de zéro virgule six quatre six huit huit deux zéro un six euro (EUR 0,646882016) par part sociale à un cent (EUR 0,01) par part sociale et affecter l'excédent d'un montant de sept cent quatre-vingt-seize mille cent deux euros et cinquante-deux cents (EUR 796.102,52) au compte prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de confirmer que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), ensemble les «Parts Sociales» ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de confirmer le contenu du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société suite aux résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»). Chaque part sociale émise a une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et a été entièrement libérée».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille six cents euro (EUR 2.600.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.35 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, P. Tecklenburg, C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 27 juillet 2015. GAC/2015/6459. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149412/268.

(150163707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Blueberry & Pie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 19, Gilsduerferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 199.774.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mrs Tuire SIIRIAINEN, Art Director, born on 26th June 1992 in Helsinki, residing in L-9366 Ermsdorf, 19, Gilsduerferstrooss.

The following articles of incorporation of a company have then been drawnup:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "BLUEBERRY & PIE S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Vallée de l'Ernz.

The registered office may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is publishing and selling books and online store.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-), all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice. Any such notice shall specify the agenda and the nature of the business to be transacted.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

The meetings of the Board of Managers shall be held in the registered office or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time,

with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the fourth Friday of May at 3 p.m. CET.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the annual general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions. In addition, at any time, the general meeting of shareholders shall have the power to make any further distribution in the same manner as the annual general meeting of shareholders provided there are enough available funds.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders on the basis of interim accounts. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed by the Sole Shareholder as follows:

Mrs. Tuire Siiriainen, prenamed,

Shares: 100 Shares

Total: 100 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

*Resolutions of the sole shareholder
First resolution*

The incorporating Sole Shareholder resolved to establish the registered office at L-9366 Ermsdorf, 19, Gilsduerfers-trooss, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The incorporating Sole Shareholder resolved to set at one the number of Manager and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mrs Tuire SIIRIAINEN, Art Director, born on 26th June 1992 in Helsinki, residing in L-9366 Ermsdorf, 19, Gilsduerferstrooss

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Tuire SIIRIAINEN, Art director, née le 26 juin 1992 à Helsinki, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 19, Gilsduerferstrooss.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «BLUEBERRY & PIE S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de la Vallée de l'Ernz.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la municipalité par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet L'objet de la société est l'édition/publication et la vente de livres et la boutique en ligne.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur au pair comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigera, ou sur convocation de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. Une telle convocation indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Une convocation écrite devra être transmise pour toutes les réunions du Conseil de Gérance à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant de la date prévue pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, dans lequel cas la nature de ces circonstances devra être énoncée dans la convocation de la réunion du Conseil Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et d'avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à la convocation par consentement écrit énoncé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les décisions du Conseil de Gérance seront enregistrées sous forme de procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec ces Articles ainsi qu'avec les dispositions applicables de la Loi.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le quatrième vendredi de Mai à 15 heures HEC.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. De plus, l'assemblée générale des associés a, à tout moment, le pouvoir d'effectuer des distributions supplémentaires de la même façon que lors de l'assemblée générale annuelle des associés sous réserve qu'il y ait suffisamment de fonds disponibles.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés sur base de comptes intermédiaires. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit par l'Associé Unique comme suit:

Madame Tuire SIIRIAINEN, prénommée,

Parts Sociales: 100 Parts Sociales

Total: 100 Parts Sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement payée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'Associé unique a décidé d'établir le siège social à L-9366 Ermsdorf, 19, Gilsduerferstrooss, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de fixer à trois le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

Madame Tuire SIIRIAINEN, Art director, née le 26 juin 1992 à Helsinki, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 19, Gilsduerferstrooss.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. SIIRIAINEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 04 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14475. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149483/535.

(150164235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Logistis Germany Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 199.775.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty third day of July,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 185.747,

here represented by Mrs Isabelle MANGEL, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 22nd, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "LOGISTIS Germany Luxembourg 4 S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

3.1 The Company's object is:

3.1.1 buying or holding shares, securities or units in one or more Real Estate Companies;

3.1.2 granting financing to Real Estate Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Real Estate Companies, controlled by the Company; and/or

3.1.3 buying Real Estate and developing, administering, operating, renting Real Estate held by it.

3.2 For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise:

3.2.1 direct title to property (consisting of land and/or buildings);

3.2.2 any similar right in rem over property (consisting of land and/or buildings);

3.2.3 other assets that are necessary to operate the assets within the meaning of lit. 3.2.1 to 3.2.2.

3.3 For the purpose of this article, "Real Estate Company" means any company or partnership whose object (according to its articles of incorporation or other constituent documents) in substance corresponds to the Company's object.

3.4 The Company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations that facilitate the accomplishment of its object, including:

3.4.1 transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks,

3.4.2 transactions to finance and/or refinance its own debts or Real Estates or Real Estates held by the Company, as the case may be as joint and/or several co-debtor together with other companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control, through any form of borrowing, including but not limited to, the obtaining of credit facility and issue of debt instruments;

3.4.3 as well as granting security interest and/or guarantee to secure its own debts and/or debts of companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers.

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by any Manager present at the Meeting and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been duly proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- AEW Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.603;

- Mr Quentin VERSCHOREN, born on February 8th, 1977 in Ixelles (Belgium), having his professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and

- Mr Ronan BODERE, born on January 6th, 1977 in Valognes (France), having his professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3) The Company shall be bound by the signature of any two Managers of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185.747,

ici représentée par Madame Isabelle MANGEL, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "LOGISTIS Germany Luxembourg 4 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou
(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;
ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets.

3.1 La Société a pour objet:

3.1.1 l'acquisition ou la détention de parts, actions ou autres titres de participation dans une ou plusieurs Sociétés Immobilières;

3.1.2 la conclusion de financement au profit de Sociétés Immobilières contrôlées par la Société, que ces Sociétés Immobilières soient détenues directement ou indirectement à travers une ou plusieurs Sociétés Immobilières; et/ou

3.1.3 l'acquisition d'Immeubles ainsi que le développement, l'administration, l'exploitation, la location d'Immeubles qu'elle détient.

3.2 Pour les besoins de cet article, le terme "Immeuble" inclut:

3.2.1 des biens immobiliers (terrains et/ou immeubles) en pleine propriété;

3.2.2 tous droits réels similaires sur des biens immobiliers (terrains et/ou immeubles);

3.2.3 tous autres biens nécessaires à l'exploitation des biens visés aux paragraphes 3.2.1 à 3.2.2 ci-dessus.

3.3 Pour les besoins de cet article, le terme "Sociétés Immobilières" signifie toute société ou groupement dont l'objet (tel que défini par ses statuts ou ses autres documents constitutifs) correspond en substance à l'objet social de la Société.

3.4 La Société pourra également conclure toutes opérations ou transactions qu'elle considèrera nécessaires pour la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations qui faciliteraient l'accomplissement de son objet, y compris:

3.4.1 des transactions afin de procéder à la couverture de taux d'intérêts et/ou de risques liés au taux de change;

3.4.2 des transactions afin de financer et/ou refinancer ses propres dettes ou Immeubles ou les Immeubles détenus par la Société, le cas échéant en qualité de co-débiteur conjoint et/ou solidaire avec d'autres sociétés contrôlant (ou contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle commun, par voie de toute forme d'emprunt, y compris mais sans être limité à, la prise d'une ligne de crédit et l'émission d'instruments de dette;

3.4.3 ainsi que la constitution de toutes sûretés et/ou garanties pour garantir ses propres dettes et/ou des dettes dues par des sociétés contrôlant (ou contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle commun,

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglemmentée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux de ces Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes

les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés par tout Gérant présent à la Réunion et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (la "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

14. Exercice comptable.

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans ces Statuts:

17.1.1 une référence à:

- a) un genre doit inclure chaque genre;
- b) (à moins qu'il n'en soit disposé autrement en raison du contexte) le singulier inclus le pluriel et vice versa;
- c) une "personne" inclut une référence à une personne physique, une firme, une société, une personne morale ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'état ou toute joint-venture, association ou partnership, comité d'entreprise ou un organe représentatif des salariés (ayant ou non une personnalité morale distincte);
- d) une disposition légale ou une loi comprend toutes les modifications de celles-ci et tous ses reconstitutions (avec ou sans modifications).

17.1.2 les mots "inclure" et "en ce compris" seront réputés être suivis des mots "sans limitation" et il ne doit pas être donné un sens restreint aux termes généraux parce qu'ils sont suivis ou précédés par des mots indiquant une catégorie particulière de catégorie d'actes, d'objets ou de choses ou par des exemples entrant dans les termes généraux;

17.1.3 les majuscules dans ces Statuts n'affectent pas leur interprétation ou leur construction.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l. 12.500 Parts Sociales

Total: 12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées, la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est mis immédiatement à la libre disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603;

- Monsieur Quentin VERSCHOREN, né le 8 février 1977 à Ixelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

- Monsieur Ronan BODERE, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), ayant son adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2) La Société aura son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3) La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Mangel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17925. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149761/483.

(150164240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Babovashop.com, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 199.769.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fourth of August.

Before the notary Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg.

Appeared:

Mr. Damien Fiant, accountant, born on October 18th, 1979 in Bayeux, France, residing in 18, rue du Maine, 57100 Thionville-Elange in France.

The appearing party asked the acting notary to certify that below are the statutes of a société à responsabilité limitée unipersonnelle, which the single member will form:

Section I. Name - Registered Office - Object - Term - Share capital

Art. 1. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée unipersonnelle (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The Company's object is the organization of events, design and implementation of incentive programs, assistance to the efforts of everyday life, negotiation, management and communication of trade benefits in kind for himself or for the account third parties or for other legal persons.

In addition, the Company may carry out the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. The Company takes the name of "Babovashop.com", société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg. It can be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the partners. The Company can open agencies or branches in any other locations in the country or abroad.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. The Company capital is fixed at the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) company shares, each with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro).

The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Each company share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Company shares are freely transferable among partners. The corporate unit transfer inter vivos to non-partners is subject to the consent of the partners representing at least seventy-five percent (75%) of the company's capital. In the case of the

death of a partner, the corporate unit transfer to non-partners is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving partners. In any event the remaining partners have a preemption right which has to be exercised within thirty (30) days from the refusal of transfer to a non-member.

Section II. Administration - General Meeting

Art. 7. The Company is administered and managed one or more managers to be appointed and dismissed by the single partner or, depending on the case, the partners, who set their term of office.

The manager(s) can be dismissed at any time by the partners.

Unless a provision stipulates otherwise, the manager(s) have all necessary powers with regard to third parties to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out all necessary or useful acts to accomplish the Company object.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by (i) the signature of the sole manager, or in case of plurality of managers, by(ii) the joint signatures of two managers or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 8. The single partner exercises the powers attributed to the partners' meeting.

The decisions taken by the single partner in the domain referred to in paragraph 1 are recorded in minutes or drawn up in writing.

Similarly, the contracts concluded between the single partner and the company represented by him are recorded in minutes or drawn up in writing. This provision only applies to current operations concluded under normal conditions.

Art. 9. The manager(s) take on no personal obligation due to their position concerning the commitments properly taken by them in the name of the Company.

Section III. Financial year - Distribution of profits

Art. 10. The financial year begins on the first of January and ends of the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, when the financial year is closed, the Company accounts are closed and the administration draws up the Company accounts, in accordance with the legal provisions in force.

Art. 12. The partner or partners can obtain information on the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

Art. 13. Any balance sheet surplus, after deduction of social security costs, depreciations and write-downs deemed necessary or useful by the partners, constitutes the net profit of the Company.

Following the allocation to the legal reserve, the balance is freely available to the partners.

Section IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. The Company shall not be dissolved by the death, suspension, bankruptcy or ruin of a partner.

Art. 15. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner cannot, for any reason whatsoever, place seals on the assets and documents of the Company.

Art. 16. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be performed by one or more liquidators, partners or otherwise, appointed by the partners, who shall define their powers and emoluments.

General provision

Art. 17. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For all points not specified in these Articles, the parties shall refer and submit to the legal provisions in force governing a société à responsabilité limitée.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2015.

Subscription and payment

The one five hundred (500) shares have been entirely subscribed by the sole partner, Mr. Damien Fiant, prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) as was certified to the notary executing this deed.

Assessment of Costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges of any nature, to be paid by the Company for its formation, stands at approximately the sum of one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole member

The sole partner, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the company, for an unlimited duration and with the powers indicated in article 7 of the articles of incorporation:

Mr. Damien Fiant, accountant, born on October 18th, 1979 in Bayeux, France, residing in 18, rue du Maine, 57100 Thionville-Elange in France.

2) The company's registered office is located at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Note

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing party that the newly incorporated company, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the object clause of the company, which the appearing party expressly recognized.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit de la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Damien Fiant, comptable, né le 18 octobre 1979 à Bayeux en France, demeurant à 18, rue du Maine, 57100 Thionville-Elange en France.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à unipersonnelle responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet l'organisation d'événements, la conception et la mise en oeuvre de programmes incitatifs, l'aide aux démarches de la vie courante, la négociation, la gestion et la communication d'avantages commerciaux de toute nature pour elle-même ou pour compte de tiers ou pour d'autres personnes morales.

En outre, la Société pourra procéder à l'acquisition, la vente et / ou de prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute publique ou entité privée. Il peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société, une entreprise ou d'intérêt. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et / ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers ou mobiliers au Luxembourg et / ou à l'étranger. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Babovashop.com», société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La Société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants (ii) par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la Société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Monsieur Damien Fiant, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Évaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est appelée à la fonction de gérant unique, pour une durée illimitée et avec les pouvoirs définis à l'article 7 des statuts: Monsieur Damien Fiant, comptable, né le 18 octobre 1979 à Bayeux en France, demeurant à 18, rue du Maine, 57100 Thionville-Elange en France.
- 2) Le siège social de la société est fixé au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Fiant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 septembre 2015. 2LAC/2015/19713. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149463/233.

(150164048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.700,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 101.699.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-sixth day of August, before Maitre Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Macquarie Luxembourg Gas S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 101.699 (the Company):

1. MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. (MLH), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97.123, holder of 1,382 ordinary shares of the Company and representing

69.52% of the shares issued by the Company; hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney, given under private seal; and

2. MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l. (MILH and together with MLH: the “Shareholders”), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.627, holder of 606 ordinary shares of the Company and representing 30.48% of the shares issued by the Company; hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Company was incorporated on June 18, 2004 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 919 of September 15, 2004 page 44,075. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on November 30, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-2,226 on September 7, 2012 page 106.815.

The Shareholders, represented as stated herein above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 1,988 (one thousand nine hundred and eighty-eight) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (“liquidation volontaire”);
3. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as liquidator (“liquidateur”) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.

III. The Shareholders then took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolved to dissolve, with immediate effect, the Company and to put the Company into voluntary liquidation (“liquidation volontaire”).

Third resolution

The Shareholders resolved to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142.389, as Liquidator (“liquidateur”) of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law) and to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders resolved that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders resolved to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders resolved to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (“boni de liquidation”) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six août, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Macquarie Luxembourg Gas S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.699 (la Société):

1. MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. (MLH), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.123, détentrice de 1.382 actions ordinaires de la Société et représentant 69.52% des actions émises par la Société; ci-après représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l. (MILH et ensemble avec MLH: les Actionnaires), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.627, détentrice de 606 actions ordinaires de la Société et représentant 30.48% des actions émises par la Société; ci-après représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant aux noms des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

La Société a été constituée le 18 juin 2004 par un acte de Maître Paul Frieders, alors notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 919 du 15 septembre 2004 page 44.075. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 30 novembre 2011 par un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch/Alzette, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2.226 du 7 septembre 2012 page 106.815.

Les Associés représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 1.988 (mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination d'Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de procéder avec effet immédiat à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., 5, rue de Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 142.389 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

De conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Pétange.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20066. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015149796/149.

(150164362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

CEHTRA Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 103.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150192/9.

(150164608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

StratAffect S.A, Société Anonyme,

(anc. Monterey Consultants S.A.).

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 101.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150563/9.

(150164961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Karl Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150372/9.

(150164971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.
